



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E69478

VALABLE JUSQU'AU 03/06/2027

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 29/04/2026

Capital : 100 000

Raison sociale : ENTREPRISE CHARLES BILZ SAS

16 RUE DU TRAMWAY
67114 ESCHAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 75 B 55

Siret : 301 861 472 00027

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4022830

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1288269

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1288269

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 88 79 51 00

Portable : 07 68 82 46 66

Fax :

Site Internet : www.bilz-charles.fr/

E-mail : contact@bilz-charles.fr

Responsabilité légale :

LR ROOS (882 388 226) / ROOS LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	21/05/2026
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	07/12/2023
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	07/12/2023
3222	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	31/01/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	21/05/2026
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	16/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	16/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.